

YACHT CLUB DE GRANVILLE

TROPHEE DES MINQUIERS 2025
SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

TROPHEE DES MINQUIERS
HABITABLES
IRC ET OSIRIS grade 5A

GRANVILLE – CHAUSEY - SAINT-MALO

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, après le coucher du soleil.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

1.6

2 COMMUNICATION

2.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://yachtclubgranville.com/regates-2025/>

Après le départ, et suivant les conditions météorologiques, le comité pourra communiquer sur la boucle WHATSAPP du YCG / chefs de bord 2025 et sur le canal VHF 72.

2.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION :

Suivant le nombre d'inscrits, il y aura une ou deux classes en Osiris ; les petits rating pourront ainsi faire un parcours réduit.

3.1

La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Epreuve de catégorie RSO 4 avec radeau de survie obligatoire, correspondant au nombre d'équipiers embarqués .

- tous les bateaux du système à handicap :

- Osiris habitable de classe D, R1, R2, R3, R4, L, les équipages devant être au minimum constitués de deux personnes.

- IRC : si 5 bateaux au moins inscrits en IRC ; sinon, les bateaux seront classés en Osiris.

Documents exigibles à l'inscription :

4.1

a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

• d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

• d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide .

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

<https://yachtclubgranville.com/regates-2025/>

INSCRIPTIONS COURSES VIA AXYOMES

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

DROITS À PAYER

4.4 Les droits sont les suivants : pour tous les bateaux

Classe	Droits d'inscription
OSIRIS IRC	30€

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Chaque bateau devra s'acquitter de son droit de port auprès de la capitainerie des Bas-Sablons.

5 PROGRAMME

Un ou deux parcours côtiers par jour, suivant météo.

Destination vers Saint Malo , en passant par Chausey et les Minquiers.

SAMEDI 20/9 : briefing au club 08h30 au club .

1^{er} Signal d'avertissement 09h30

DIMANCHE 21/9 :

1^{er} signal d'avertissement 10h00

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

LIEU

9.3 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition et l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

11.1 voir ANNEXE parcours .

le parcours à effectuer sera annoncé dès que possible , en fonction de la météo ; au plus tard, il sera communiqué aux concurrents au briefing du matin.

Le canal VHF de course sera le 72.

La boucle Whatsapp est celle du Yacht Club de Granville / chefs de bord 2025.

REDUCTION DE PARCOURS :

Le comité de course ne sera pas en mesure de suivre toute la course ; si la météo ne permettait pas de terminer le parcours, une réduction de parcours sera décidée et annoncée par VHF et confirmée sur Whatsapp ; il sera alors demandé aux concurrents de prendre leur temps de passage sur la marque désignée.

Les marques pouvant faire l'objet d'une réduction de parcours sont notées d'un astérisque.

Pour relever votre temps de passage, il faudra passer à moins de 50 m de la marque et noter l'heure GPS à la perpendiculaire de la route depuis la dernière marque.

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

HEURE LIMITE DE DEPOT DES RECLAMATIONS AU BATEAU COMITE : 1 h après l'arrivée du dernier bateau.

Fermeture de ligne d'arrivée : 17h00 le samedi et 17h00 le dimanche.

BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course

PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

19.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces

risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19.2

Proclamation des résultats au Yacht club de GRANVILLE à 1830 le DIMANCHE 21.

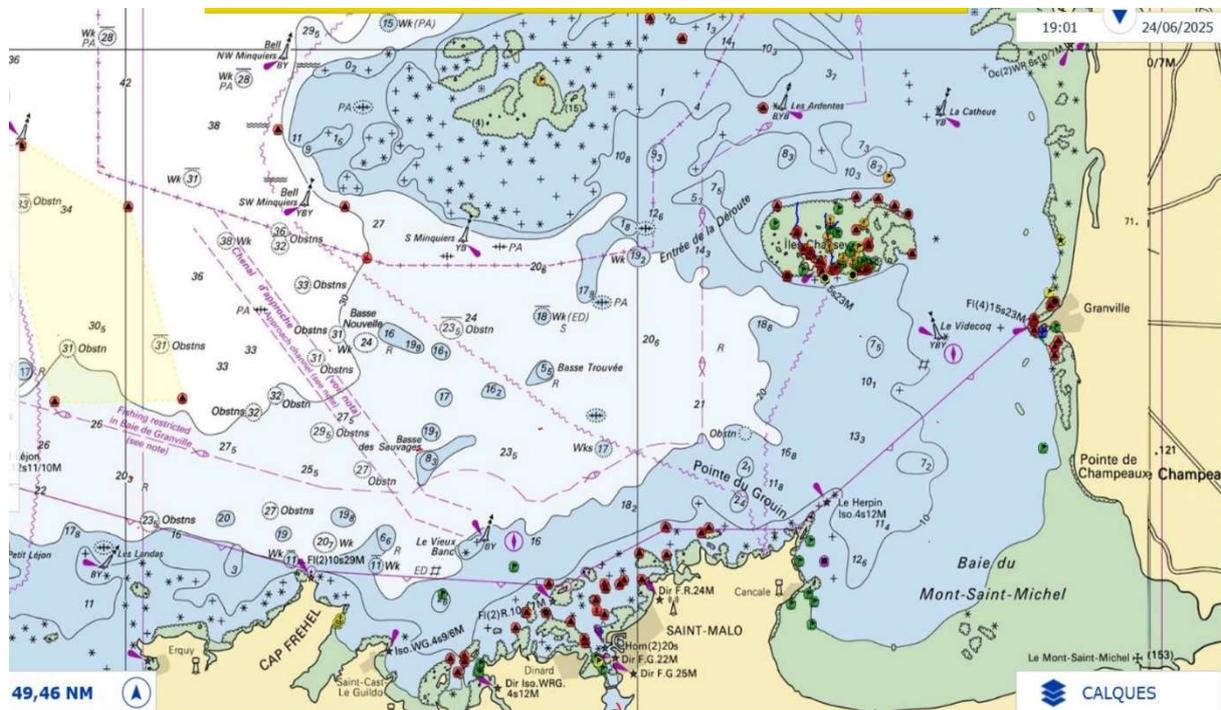
SAMEDI 20 SEPTEMBRE : PM 07h25 11,20 m coeff 79

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE : PM 20h15 12,40m coeff 89

OUVERTURE GRANVILLE : 17h45 pour 2,60 m de TE

Comité de Course : PCC : Antoine GUERIN ; CC adjoint : Jérôme COUENNE
Jury : Pierre-Paul MONNERON

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE : ZONE DE COURSE



INSTRUCTIONS DE COURSE

Trophée des Minquiers 2025

ANNEXE PARCOURS :

- P1 28nm départ au sud du Loup

- Videocq Bd
- St Servantine * Tb
- Atterage St Malo* Bd
- Buharat Ouest* Bd
- Le Sou Td
- Buron Td
- Arrivée entre coffre 2 de Dinard (N48 38,17 – O 02 02,45)
et la perche de la Mercière

➤ P2 41nm départ sud du Loup

Videcoq	Bd
La grande Bunouze	Tb
Rochefort	Bd
Bouée Laplace*	Bd
Le Sou*	Tb
Buron	Tb

Arrivée entre coffre 2 et la Mercière

➤ P3 36nm départ sud du Loup

Tourelle Pignon	Bd
Tourelle Etat	Bd
Perche Est Pointue	Bd
Bouée St Servantine*	Td
Atterrage St Malo*	Bd
Grand Jardin	Bd
Buron	Td

Arrivée entre coffre 2 et la Mercière

➤ P4 22nm départ zone du Loup

Videcoq	Bd
Saint-Servantine	Td
Perche Petits Pointus	Bd
Bouée Roche aux Anglais*	Tb
Bouée Crapauds du Bé*	Bd

Arrivée entre coffre 2 et la parche la Mercière

Dimanche :

- P5 35nm zone départ : rade de St Malo
(N48 38,70 – O2 02,64)
- | | |
|----------------------|----|
| Buron | Bd |
| Grand Jardin | Td |
| Atterrage | Td |
| Bouée SE Minquiers * | Td |
| Videcoq* | Bd |

Arrivée ligne du club : entre le mat du club sur la jetée et la tourelle du Loup .

- P6 22nm zone de départ : rade de St Malo
- | | |
|--------------------------|----|
| bouée Crapaud du Bé | Td |
| bouée Roches aux anglais | Bd |
| Tourelle Rochefort * | Td |
| Videcoq* | Tb |

Arrivée ligne du club : entre le mat du club sur la jetée et la tourelle du Loup

- P7 33nm départ rade de St Malo
- | | |
|---------------------|----|
| Buron | Bd |
| bouée le Sou | Bd |
| bouée Banchenou | Td |
| Tourelle Rochefort* | Td |
| Bouée le Ruet* | Bd |
| Videcoq* | Td |

Arrivée ligne du club : entre le mat du club sur la jetée et la tourelle du Loup

Comment relever son temps de passage sur une marque avec astérisque :

